

LE TAUX DE SYNDICALISATION BELGE EN 1962

[Jean Neuville](#)

CRISP | « [Courrier hebdomadaire du CRISP](#) »

1964/19 n° 244 | pages 1 à 16

ISSN 0008-9664

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-1964-19-page-1.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour CRISP.

© CRISP. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SOCIO-POLITIQUES — C.R.I.S.P.

35, RUE DU CONGRES BRUXELLES 1

COURRIER HEBDOMADAIRE

C.H. N° 244.
Le 29 mai 1964.

S O M M A I R E.

LE TAUX DE SYNDICALISATION BELGE EN 1962,

par Jean NEUVILLE.

- | | |
|--|--------|
| I. <u>Estimation du nombre de syndicables.</u> | p. 2. |
| II. <u>Taux de syndicalisation en 1962.</u> | p. 4. |
| III. <u>Variation du taux global de syndicalisation de 1910 à 1962.</u> | p. 6. |
| IV. <u>Variation des taux de syndicalisation par catégorie.</u> | p. 7. |
| V. <u>Effectifs syndicaux et résultats des élections syndicales.</u> | p. 12. |
| VI. <u>Variations de l'importance des différentes catégories dans les effectifs syndicaux.</u> | p. 13. |
| VII. <u>Evolution relative de l'importance des effectifs des deux organisations syndicales les plus représentatives.</u> | p. 15. |

LE TAUX DE SYNDICALISATION BELGE EN 1962.

=====

par Jean Neuville.

Les correspondants du CRISP ne s'étonneront pas de voir publier le taux de syndicalisation avec quelque retard. On sait, en effet, qu'il faut un temps assez long avant de pouvoir recueillir les informations nécessaires. Nous ne sommes toujours pas en possession des résultats du recensement qui nous eussent permis d'établir le taux de syndicalisation avec plus de précision. Nous avons donc procédé comme antérieurement en estimant le nombre de syndiqués en 1962.

I. Estimation du nombre de syndiqués.

Certains chiffres sont plus précis que ceux que nous avons donnés nos estimations antérieures.

C'est dans l'effectif des enseignants laïcs de l'enseignement privé où l'écart est assez sensible (de 40.000 à 50.599).

Par ailleurs, le recensement du personnel des services publics au 31 décembre 1961 nous a également permis plus de précision. Le personnel des provinces est, par exemple, nettement supérieur à nos estimations antérieures (7.770 au lieu de 3.958). Par contre, cette erreur a été neutralisée par une surestimation du nombre des agents des communes (117.201 au lieu de 100.760). L'estimation du personnel des organismes d'intérêt public était, elle aussi, un peu trop faible (82.718 au lieu de 85.041).

On voit qu'au total, pour ces quatre postes, notre sous-estimation n'atteint pas 200 unités. Autant dire qu'elle est négligeable, du moins pour notre propos.

Sigles :

O.N.S.S.	Office National de la Sécurité Sociale.
F.N.R.O.M.	Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs.
O.S.S.M.M.	Office de Sécurité Sociale de la Marine Marchande.
O.N.Em.	Office National de l'Emploi.
I.E.S.C.M.	Institut Economique et Social des Classes Moyennes.
I.N.S.	Institut National de Statistiques.
C.A.P.	Commission d'Assistance Publique.
F.G.T.B.	Fédération Générale du Travail de Belgique.
C.S.C.	Confédération des Syndicats Chrétiens.
C.G.S.L.B.	Centrale Générale des Syndicats Libéraux.
C.S.I.	Cartel des Syndicats Indépendants.
S.U.P.F.	Syndicat Unique du Personnel des Finances.

1. Bénéficiaires de l'O.N.S.S., du F.N.R.O.M. et de l'O.S.S.M.M. (1) : 2.037.366

2. Syndicables non repris dans les statistiques de la Sécurité Sociale :

1° Secteur privé :

a) Chômeurs complets (1)	62.082
b) Frontaliers (France, Pays-Bas, Allemagne)	53.260
Frontaliers (Grand-Duché de Luxembourg) (2)	2.500
c) Saisonniers allant travailler en France (3)	4.605
d) Saisonniers travaillant en Belgique (4)	619
e) Apprentis sous contrat conclu à l'intervention d'un secrétariat d'apprentissage et agréé par le Ministère des Classes Moyennes (5)	21.523
f) Apprentis sous contrat conclu à l'intervention de la Commission paritaire de l'industrie diamantaire (5)	896
g) Chômeurs mis au travail par les Pouvoirs publics (1)	8.195
h) Personnel domestique et gens de maison (6)	156.000

2° Secteur public :

a) Agents définitifs des départements (7) :

Premier Ministre	324	
Affaires étrangères	1.000	
Intérieur	1.944	
Finances	20.018	
Justice	3.442	
Défense Nationale	3.140	
Education Nationale	3.765	
Affaires africaines	325	
Affaires économiques	2.276	
Agriculture	1.961	
Santé Publique	1.660	
Prévoyance Sociale	467	
Emploi et Travail	600	
Travaux Publics	6.439	
Communications	21.266	
Classes Moyennes	192	
Total		68.819

(1) Source : O.N.S.S.

(2) Estimation.

(3) Source : O.N.Em.

(4) Jusqu'en 1961, l'estimation de l'O.N.Em. était de 5.000. Pour 1962, elle est de 619.

(5) Source : I.E.S.C.M.

(6) Effectif calculé comme les années précédentes - Indice : 208.

(7) Source : I.N.S.

b) Personnel définitif des corps spéciaux (1)	2.250
c) Corps enseignant de l'Etat (2)	27.497
d) Enseignants laïcs de l'enseignement privé (3)	50.599
e) Personnel des organismes d'intérêt public (4)	85.041
f) Personnel des provinces (5)	7.770
des communes (5)	83.620
des C.A.P. (5)	12.840
des intercommunales (5)	4.300

II. Taux de syndicalisation en 1962.

Malgré les complications qu'apporte le système, nous avons cru devoir maintenir la distinction entre nombre de syndicables, total d'une part, gens de maison déduits, d'autre part. Nous avons antérieurement expliqué le motif de cette distinction. De plus, sur ces deux bases, nous avons continué à calculer plusieurs taux, ceci afin de permettre les comparaisons avec les taux des années précédentes. Nous avons même pu, cette fois, ajouter aux taux calculés sur la base des effectifs C.S.C. + F.G.T.B. et sur ceux de la C.S.C. + la F.G.T.B. + la C.G.S.L.B., un troisième taux calculé sur la base des effectifs C.S.C. + F.G.T.B. + C.G.S.L.B. + C.S.I. + S.U.P.F.

Rappelons qu'à notre avis, c'est le taux calculé sans tenir compte des gens de maison qui nous paraît devoir être pris en considération.

1. <u>Total des syndicables</u>	2.696.502
moins les gens de maison	2.540.502
2. <u>Effectifs syndicaux</u> :	
F.G.T.B. (6)	672.708
C.S.C.	772.208
	<hr/>
	1.444.916
C.G.S.L.B. (7)	119.012
	<hr/>
	1.563.928
C.S.I. (8)	58.000
S.U.P.F.	4.000
	<hr/>
	1.625.928

(1) Chiffre calculé.

(2) I.N.S. Nous avons soustrait 2.000 pour tenir compte des cumuls dans les différentes branches de l'enseignement.

(3) à (8) : voir au bas de la page 5.

3. Taux de syndicalisation global :

<u>F.G.T.B.</u> + <u>C.S.C.</u> :	
- sur le total des syndicables	= 53,58
- non compris les gens de maison	= 56,37

<u>F.G.T.B.</u> + <u>C.S.C.</u> + <u>C.G.S.L.B.</u> :	
- sur le total des syndicables	= 57,99
- non compris les gens de maison	= 61,56

<u>F.G.T.B.</u> + <u>C.S.C.</u> + <u>C.G.S.L.B.</u> + <u>C.S.I.</u> + <u>S.U.P.F.</u> :	
- sur le total des syndicables	= 60,29
- non compris les gens de maison	= 64,00

4. Taux de syndicalisation par catégorie :

Nous avons tenté, cette fois, de vaincre de nouvelles difficultés d'information en établissant le taux de syndicalisation pour les trois grandes catégories de travailleurs : ouvriers, employés, agents des services publics.

On veillera à ne pas comparer ces taux avec la dernière rubrique (1962) repris dans les tableaux de variation des taux de ces trois catégories reproduites plus loin. Ici, en effet, nous avons tenu compte d'effectifs syndicaux plus complets à notre disposition.

On sera frappé par les taux de syndicalisation ouvrier et services publics, très élevés mais surtout assez proches l'un de l'autre et par la faiblesse de celui des employés.

Notons encore qu'il ne faut pas comparer les totaux de syndicables donnés pour chaque année avec la totalisation des syndicables des trois rubriques repris dans les tableaux ci-après. Ces derniers chiffres ont, en effet, été recalculés séparément. Les estimations qu'il a fallu faire expliquent les légères différences entre les totaux.

a) Taux de syndicalisation ouvrier (1) :

Nombre de syndicables ouvriers (gens de maison déduits)	1.586.239
Nombre de syndiqués (F.G.T.B. + C.S.C. + C.G.S.L.B.)	1.129.522
Taux de syndicalisation (sans les gens de maison)	71,20.
	=====

(1) Nous n'avons pu répartir ici 32.000 affiliés du C.S.I. parce que nous ne possédons pas la ventilation en employés et ouvriers.

b) Taux de syndicalisation employé (1) :

Nombre de syndicables employés	424.857
Nombre de syndiqués (F.G.T.B. + C.S.C. + C.G.S.L.B.)	121.509
Taux de syndicalisation employé	28,59
	=====

c) Taux de syndicalisation services publics :

Nombre de syndicables en services publics	522.656
Nombre de syndiqués (2) (F.G.T.B. + C.S.C. + C.G.S.L.B. + C.S.I. + S.U.P.F.)	342.897
Taux de syndicalisation en services publics	65,60
	=====

III. Variation du taux global de syndicalisation,
de 1910 à 1962.

Le tableau ci-dessous reprend, en y ajoutant 1962, les données fournies par le tableau général publié régulièrement dans le Courrier Hebdomadaire. Nous n'avons cependant retenu, cette fois, que les taux mêmes de syndicalisation. Les lecteurs qui souhaiteraient retrouver les chiffres sur lesquels ces taux ont été calculés voudront bien se reporter aux différents numéros du C.H. qui les ont donnés.

Ce qui ne manque pas de frapper, c'est le renversement de la courbe des taux de syndicalisation. Jusqu'en 1960, elle avait été presque continuellement ascendante. Depuis lors, il y a une légère récession s'accroissant en 1962.

(1) Nous n'avons pu répartir ici 32.000 affiliés du C.S.I., parce que nous ne possédons pas la ventilation en employés et ouvriers

(2) Pour la C.G.S.L.B., nous avons pris le chiffre de 1961.

(3) à (8) de la page 4 :

(3) Annuaire statistique de l'enseignement catholique.

(4) La liste de ces organismes est reprise dans le Bulletin de l'I.N.S. donnant les résultats du recensement de décembre 1961.

(5) Source : I.N.S.

(6) Nous avons soustrait 13.154 cadets pour rendre les effectifs comparables.

(7) Pour les affiliés "services publics", le chiffre est celui de 1961.

(8) 1953.

Année.	Taux de syndicalisation.					
	calculé sur tous les syndiqués.			calculé sans les gens de maison.		
	C.S.C.	C.S.C.	C.S.C.	C.S.C.	C.S.C.	C.S.C.
	+ F.G.T.	+ F.G.T.	+ F.G.T.	+ F.G.T.	+ F.G.T.	+ F.G.T.
	B.	B. + C.G.S.	B. + C.G.S.	B.	B. + C.G.S.	B. + C.G.S.
		L.B.	L.B.		L.B.	L.B. + C.S.I.
			+ C.S.I.			+ S.U.P.
			+ S.U.P.			F.
			F.			
1910 (1)	6,88	-	-	-	-	-
1930 (1)	35,05	-	-	-	-	-
1947 (1)	40,89	-	-	-	-	-
1947	42,85	-	-	44,30	-	-
1957	52,90	57,04	-	55,53	59,87	-
1958	53,95	58,13	-	56,70	61,09	-
1959	56,38	60,69	-	59,37	63,90	-
1960	56,54	60,83	-	59,73	64,26	-
1961	55,83	60,09	-	59,07	63,59	-
1962	53,58	57,99	60,29	58,07	61,56	64,00

IV. Variation des taux de syndicalisation par catégorie.

1. Variation du taux de syndicalisation des ouvriers.

Le nombre de syndiqués a été obtenu en soustrayant du nombre des ouvriers indiqués dans les statistiques de l'O.N.S.S., le nombre d'ouvriers qui y sont repris sous la rubrique Services publics et en ajoutant les chômeurs complets, les frontaliers, les saisonniers, les apprentis sous contrat et, à partir de 1956, les chômeurs mis au travail par les collectivités publiques.

(1) Calcul sur base des recensements.

Année,	Nombre de Syndiqués ouvriers,		C. S. C.		F. B. T. B.	Total	Taux	
	syndicables :	ouvriers,	avec gens de maison,	de maison,			Sans les gens de maison,	Avec les gens de maison,
1947	1.482.259	1.557.259	328.968	415.284	744.252	50,21	47,79	
1948	1.556.537	1.633.787	377.778	437.483	816.261	52,44	49,96	
1949	1.570.363	1.653.613	405.623	451.706	857.329	54,59	51,84	
1950	1.588.083	1.675.833	418.920	464.053	882.973	55,59	52,68	
1951	1.633.910	1.725.410	449.692	471.163	920.855	56,35	53,37	
1952	1.624.469	1.721.219	467.387	491.301	958.688	59,01	55,69	
1953	1.610.436	1.712.436	482.351	491.140	973.491	60,44	56,84	
1954	1.595.186	1.702.436	481.333	484.155	965.488	60,52	56,71	
1955	1.558.264	1.672.264	483.855	480.675	964.530	61,89	57,67	
1956	1.592.527	1.708.777	496.245	478.589	974.834	61,21	57,04	
1957	1.605.886	1.617.886	508.572	493.059	1.001.631	62,37	61,90	
1958	1.443.179	1.646.987	533.116	503.691	1.036.807	71,84	62,95	
1959	1.563.973	1.692.973	546.338	515.583	1.059.921	67,77	62,60	
1960	1.444.739	1.583.489	562.182	503.435	1.065.617	73,75	67,29	
1961	1.564.302	1.708.102	560.933	491.456	1.041.583	66,59	60,97	
1962	1.504.071	1.740.671	553.135	472.217	1.021.503	63,10	59,27	

2. Variation du taux de syndicalisation des employés.

Nous avons déjà tenté, dans le C.H. du 11 janvier 1963, une première approche de l'évolution du taux de syndicalisation des employés. Ces taux, pour les années 1947 et suivantes, étaient sous-estimés : les effectifs employés fournis par les statistiques O.N.S.S. reprennent, en effet, sous la rubrique "employés", les temporaires des services publics qui, normalement, doivent entrer en ligne de compte pour le calcul du taux de syndicalisation des agents des services publics.

Nous avons, dans le tableau ci-dessous, déduits ces temporaires de façon à approcher avec plus d'exactitude le taux de syndicalisation des employés :

Année.	Nombre d'em- ployés syndica- bles.	Nombre de syndiqués.			Taux de syn- dicali- sation.
		O.S.C.	F.G.T.B.	Total	
1947	274.249	34.263	30.434	64.697	23,59
1948	289.491	41.457	32.665	74.122	25,60
1949	291.285	42.498	33.737	76.235	26,17
1950	297.423	48.188	35.263	83.451	28,05
1951	308.274	48.676	37.371	86.047	27,91
1952	314.505	45.450	38.352	83.802	26,64
1953	318.732	46.110	37.561	83.671	26,25
1954	325.543	48.622	37.580	86.202	26,47
1955	337.096	52.255	39.143	91.398	27,11
1956	349.424	52.864	42.404	95.268	27,26
1957	362.500	53.909	44.155	98.064	27,05
1958	375.489	55.538	46.920	102.458	27,28
1959	376.078	58.093	48.863	106.956	28,43
1960	387.596	64.868	49.826	114.694	29,59
1961	404.279	66.871	49.487	116.358	28,78
1962	424.857	68.517	49.991	118.508	27,89

3. Variation du taux de syndicalisation des Agents des Services Publics.

Pour établir le nombre des syndicables relevant du secteur public, nous avons totalisé :

- les agents des départements ministériels;
- les agents des corps spéciaux, selon une estimation dont nous avons antérieurement exposé la méthode;
- les agents des organismes d'intérêt public dont la liste a été publiée par l'I.N.S. à l'occasion du recensement du personnel des services publics au 31 décembre 1961;
- les agents des Provinces, des Communes et des Organismes subordonnés;
- les agents temporaires qui sont repris chaque année dans les statistiques de l'O.N.S.S.;
- les Enseignants de l'Etat et du privé. Pour le privé, les données de 1960, 61 et 62 sont celles du Secrétariat national de l'Enseignement catholique; pour les années antérieures, nous avons dû procéder à des estimations, en tenant compte notamment que jusqu'en 1958, nous n'avons pas repris des enseignants de l'enseignement moyen privé qui sont avant cette date repris dans les statistiques de l'O.N.S.S.; il en est de même pour les enseignants du technique privé jusqu'en 1953. Il est bien évident que pour les enseignants du privé, nous n'avons repris que les laïcs.

Nous avons déjà signalé ci-dessus que les estimations que nous avons faites laissent planer une certaine incertitude révélée par le recensement des agents des services publics. Les erreurs d'estimation de détail, cependant, s'annulent globalement. L'imprécision est la plus certaine pour les années 1947 à 1957 dans l'enseignement privé, aucune base solide d'estimation n'ayant pu être repérée.

: Année.	: Nombre de syndica-	: Nombre de syndiqués.			: Taux de :
:	: bles, en :	: F.G.T.B. :	: C.S.C. :	: Total :	: syndica :
:	: services :	:	:	:	: lisa- :
:	: publics.	:	:	:	: tion. :
: 1947	: 469.756	: 121.353	: 73.898	: 195.251	: 41,56
: 1948	: 462.464	: 137.358	: 84.149	: 221.507	: 47,89
: 1949	: 461.339	: 134.212	: 99.269	: 233.481	: 50,60
: 1950	: 411.414	: 131.759	: 100.479	: 232.238	: 56,44
: 1951	: 414.878	: 129.163	: 108.995	: 238.158	: 57,40
: 1952	: 433.751	: 145.680	: 112.174	: 257.854	: 59,44
: 1953	: 440.596	: 143.275	: 113.842	: 257.117	: 58,35
: 1954	: 449.343	: 145.804	: 115.237	: 261.041	: 57,87
: 1955	: 477.451	: 155.346	: 117.526	: 272.872	: 57,15
: 1956	: 461.174	: 160.434	: 120.175	: 280.609	: 60,84
: 1957	: 476.472	: 161.611	: 122.045	: 283.656	: 59,53
: 1958	: 490.398	: 163.771	: 126.909	: 290.680	: 59,27
: 1959	: 501.344	: 160.796	: 132.855	: 293.651	: 58,57
: 1960	: 506.824	: 152.826	: 134.655	: 287.481	: 56,72
: 1961	: 514.452	: 160.051	: 144.610	: 304.661	: 59,22
: 1962	: 522.656	: 150.500	: 144.545	: 295.045	: 56,45

Comparaison de l'évolution du taux de syndicalisation.

Année.	Ouvriers.	Employés.	Services publics.
1947	50,21	23,59	41,56
1948	52,44	25,60	47,89
1949	54,59	26,17	50,60
1950	55,59	28,05	56,44
1951	56,35	27,91	57,40
1952	59,01	26,64	59,44
1953	60,44	26,25	58,35
1954	60,52	26,47	57,87
1955	61,89	27,11	57,15
1956	61,21	27,26	60,84
1957	62,37	27,05	59,53
1958	71,84	27,28	59,27
1959	67,77	28,43	58,57
1960	73,75	29,59	56,72
1961	66,59	28,78	59,22
1962	65,10	27,89	56,45

V. Effectifs syndicaux et résultats des élections syndicales.

Nous avons consigné, dans le tableau ci-dessous, les pourcentages obtenus par les deux organisations les plus représentatives lors des élections de 1958 et de 1963 (chiffres électoraux - Comités de Sécurité). En regard, on pourra lire le pourcentage de ces organisations dans le total des effectifs syndicaux (1).

Les chiffres des effectifs sont légèrement surfaits par rapport aux chiffres de la confiance obtenue. Ces derniers, en effet, sont influencés par la confiance recueillie par la C.G.S.L.B. Les premiers, au contraire, ne tiennent pas compte des effectifs de cette organisation, la ventilation par province ne nous étant pas connue.

Provinces.	F.G.T.B.				C.S.C.			
	1958	1963	1958	1963	1958	1963	1958	1963
	Con- fian- ce.	Ef- fec- tifs.	Con- fian- ce.	Ef- fec- tifs.	Con- fian- ce.	Ef- fec- tifs.	Con- fian- ce.	Ef- fec- tifs.
Anvers	45,66	48,67	43,27	45,60	51,81	51,32	52,43	54,39
Flandre occidentale	40,48	33,96	40,51	30,14	56,39	66,03	56,96	69,85
Flandre orientale	41,73	35,71	37,99	33,44	50,84	64,28	53,68	66,55
Limbourg	34,99	17,97	32,33	16,05	61,66	82,02	63,15	83,94
Hainaut	70,48	74,08	64,10	68,58	26,58	25,91	31,51	31,41
Liège	72,66	79,82	67,69	73,75	26,30	20,17	29,06	26,24
Luxembourg	45,77	40,96	45,48	37,42	51,08	59,03	52,91	62,57
Namur	62,89	60,05	57,14	56,44	32,58	39,94	35,10	43,55
Brabant	53,40	58,50	50,58	53,94	40,98	41,49	41,90	46,05

Quels sont les enseignements de ce tableau ?

En 1958 et en 1963, la F.G.T.B. dépasse 50 % des effectifs dans trois provinces wallonnes et dans le Brabant. Chaque fois, le pourcentage qu'elle obtient pour la confiance est inférieur au pourcentage détenu dans les effectifs, sauf dans la Province de Namur.

En 1958 et en 1963, la C.S.C. dépasse 50 % des effectifs dans les 4 provinces flamandes et dans le Luxembourg. Chaque fois, le pourcentage qu'elle obtient pour la confiance est inférieur au pourcentage détenu dans les effectifs (Pour la Province d'Anvers, les pourcentages de 1958 sont cependant à peu près égaux).

(1) Signalons que nous avons procédé comme antérieurement pour le regroupement des fédérations syndicales, afin de rendre les chiffres comparables. Pour la C.S.C., nous avons dû répartir arbitrairement 16.478 enseignants non ventilés.

On pourra avancer comme hypothèse d'explication que là où un certain conformisme pousse à l'affiliation au sein de l'organisation majoritaire, un certain pourcentage d'électeurs - probablement des non-syndiqués, mais peut-être aussi, pour un certain nombre des affiliés de l'organisation majoritaire - votent contre cette dernière. Mais ceci n'est qu'une hypothèse, car on ne connaît pas le rapport entre la qualité d'électeur et celle d'affilié. Le cas de Namur n'infirme pas, car on sait que le conformisme est plutôt favorable aux catholiques (bien que la F.G.T.B. y soit majoritaire). De même, Anvers échappe peut-être à l'effet du conformisme grâce à un écart assez faible entre les effectifs des organisations syndicales.

VI. Variations de l'importance des différentes
catégories dans les effectifs syn-
dicaux.

Dans le tableau qui suit, nous avons recherché l'évolution des pourcentages que représente dans l'ensemble des effectifs syndicaux l'importance des effectifs de chaque catégorie.

Ces quinze années n'ont pas provoqué de mutations fondamentales dans l'importance respective des différentes catégories de syndiqués. Le mouvement syndical, comme nous l'avons déjà souligné antérieurement reste, malgré ce qu'on a pu dire à ce sujet, un mouvement essentiellement ouvrier.

Il y a cependant, à long terme, une très légère diminution du pourcentage des syndiqués ouvriers. Mais cette diminution atteint à peine trois pour cent, environ 1/3 allant aux Services publics et environ 2/3 aux employés.

On notera encore la nette stabilité du pourcentage des syndiqués "services publics". De 1947 à 1962, l'augmentation est, en effet, inférieure à 1 %. Nous avons déjà fait remarquer (Courrier n° 181) que, de 1930 à 1960, la variation était minime puisqu'en 1930, le pourcentage était 18,98.

Evolution des pourcentages.

Voir tableau ci-contre.

Evolution des pourcentages.

Année.	Pourcentage ouvriers dans total (1) des effectifs.	Pourcentage Services publics dans total des effectifs.	Pourcentage employés dans total des effectifs.
1947	74,11	19,44	6,44
1948	73,38	19,93	6,67
1949	73,46	20,00	6,53
1950	73,66	19,37	6,96
1951	73,96	19,12	6,91
1952	73,72	19,82	6,44
1953	74,07	19,56	6,36
1954	73,54	19,88	6,56
1955	72,58	20,53	6,87
1956	72,17	20,77	7,05
1957	72,40	20,50	7,08
1958	72,50	20,32	7,16
1959	72,57	20,10	7,32
1960	72,60	19,58	7,81
1961	71,21	20,83	7,95
1962	71,37	20,41	8,20

(1) Dans chaque colonne, il s'agit du total des effectifs de deux organisations syndicales seulement (F.G.T.B. et C.S.C.).

VII. Evolution relative de l'importance des effectifs des deux organisations syndicales les plus représentatives.

Dans le tableau ci-contre, nous avons établi pour le total des syndiqués d'abord, pour chacune des catégories ensuite, les pourcentages détenus par chacune des deux organisations les plus représentatives.

En chiffres ronds, pendant ces quinze années, la C.S.C. augmente ses effectifs de près de 10 % du total, la F.G.T.B. en perdant, par conséquent, autant. Mais ces 10 % ont ceci de particulier qu'ils font passer la C.S.C. au delà des 50 %, la F.G.T.B. cessant donc de détenir plus de la moitié des effectifs syndicaux. Le phénomène n'est pas nouveau, puisqu'il date de 1958, mais il s'est confirmé et, en 1962, la C.S.C. compte 99.500 affiliés en plus que la F.G.T.B.

Mais ce qui est important à souligner, c'est que les 10 % d'augmentation ne résultent pas d'un gonflement particulier des effectifs Services publics ou employés. L'augmentation du pourcentage des effectifs ouvriers détenus dans l'ensemble est de 10 %; celle des services publics est à peine supérieure : 11 %. Quant aux employés, l'augmentation n'est que de 5 % et encore 3 % se situent de 1947 à 1948; pour les 14 années suivantes, elle n'est que de 2 %.

Voir tableau ci-contre.

Année.	Pourcentage de la C.S.C. dans le total des effectifs.	Pourcentage de la F.G.T. dans le total des effectifs.	Pourcentage des effectifs publics.	Pourcentage des effectifs employés.				
	C.S.C.	F.G.T.	F.G.T.B.	C.S.C.				
1947	43,53	56,46	44,20	55,80	37,84	62,16	52,96	47,04
1948	45,31	54,68	46,33	53,67	37,98	62,02	55,94	44,06
1949	46,90	53,09	47,31	52,69	42,51	57,49	55,75	44,25
1950	47,35	52,64	47,44	52,56	43,26	56,74	57,75	42,25
1951	48,78	51,21	48,83	51,17	45,76	54,24	56,57	43,43
1952	48,06	51,93	48,75	51,25	43,50	56,50	54,24	45,76
1953	48,87	51,12	49,54	50,46	44,27	55,73	55,11	44,89
1954	49,14	50,85	49,85	50,15	44,14	55,86	56,41	43,59
1955	49,18	50,81	50,16	49,84	43,07	56,93	57,18	42,82
1956	49,55	50,44	50,90	49,10	42,82	57,18	55,49	44,51
1957	49,48	50,51	50,77	49,23	43,02	56,98	54,98	45,02
1958	50,04	49,95	51,41	48,59	43,65	56,35	54,21	45,79
1959	50,48	49,51	51,54	48,46	45,24	54,76	54,32	45,68
1960	51,89	48,10	52,75	47,25	46,83	53,17	56,56	43,44
1961	52,75	47,24	53,77	46,23	47,46	52,54	57,48	42,52
1962	53,44	46,55	54,21	45,79	48,99	51,01	57,82	42,18

(1) Dans chaque colonne, il s'agit du total des effectifs des deux organisations C.S.C. et F.G.T.B. seulement.